

# REUNION DU 7 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 29 avril 2015*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, Mme PLANCHENAU, M. BEDOUT, M. FREULON, Mme PITON, Mme BRUNET, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Absents excusés : Mme ALLARD, M. BARBOT Pierrick, M. LETHIELLEUX Clément

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme PITON Marylaine

## A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

### • *LA REFORME TERRITORIALE*

M. DESLANDES Maire Adjoint, présente les différents projets de recomposition des intercommunalités au sein du Pays Segréen. Il précise que les orientations de la Communauté de Communes Loir et Sarthe sont floues. Lors de sa visite M. le Sous-Préfet de Segré a indiqué qu'il souhaitait le maintien de l'arrondissement de Segré et de la logique administrative.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunit le 22 mai prochain, Monsieur le Maire propose donc d'attendre l'avant-projet de schéma et de reporter le sujet à la réunion du mois de Juin.

### • *COMPTE RENDU REUNION DU 13 AVRIL ET DU 20 AVRIL*

M. DESLANDES Maire Adjoint, présente au Conseil le budget de la Communauté de Communes voté le 13 avril et donne un compte rendu de la réunion du 20 avril.

### • *LA BASE NAUTIQUE*

Mme FOUCHER Adjoint au Maire donne un compte rendu de la rencontre avec l'Association Anjou Sport Nature et la Communauté de Communes du Haut Anjou. Il a été convenu que le matériel serait inventorié, avant d'être stocké dans un local de la Communauté de Communes. Elle précise que la convention signée entre l'Association et la Communauté de Communes a été dénoncée en octobre 2013 et que l'Association ne souhaite pas relancer une base nautique sur la Commune.

## B - COMMUNE

### *COMMISSIONS :*

#### • **PATRIMOINE BATI ET URBANISME**

##### • **Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. DESLANDES Maire Adjoint donne un compte rendu de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes (5 communes). Le bureau d'études ECCE TERRA de Tiercé a été retenu pour un montant total de 103 080 €, pour la Commune de Juvardail le coût s'élève à 24 780 €.

##### • **Quartier de la Poitevineière**

M. GRAVOUIL Directeur de Maine-et-Loire Habitat propose d'acheter deux parcelles 15 000 € pour y construire trois maisons qui seront ensuite proposées à la vente.

Le Conseil charge la commission d'étudier le projet.

- **VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET TOURISME**

- Visuels pour un sentier d'interprétation : la Commission attend le bon à tirer
- Un Concours photos est lancé auprès de la population
- Lettre de Juvardeil n° 1/2015 est à distribuer au week-end
- Les 50 ans de l'Association U.S.J. seront fêtés les 11 et 12 juin 2016

**DÉLIBÉRATIONS :**

- **PEUPLERAIE**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil que la Commission Communale « Patrimoine routier et Environnement » travaille sur le devenir de la peupleraie. Il expose le projet et précise que la Commission souhaite élaborer un plan de gestion. La Maison de la Rivière propose de réaliser ce plan de gestion.

Il présente le plan de financement

Dépenses HT		Recettes	
Elaboration Plan gestion	1 358.00 €	70 % Agence de l'eau	950,60 €
		Fonds propres	407,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 358,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 358,00 €</b>
€			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** l'élaboration d'un plan de gestion ;
- **valide** le plan de financement ci-dessus ;
- **sollicite** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- **AMENAGEMENT CARREFOUR DU CIMETIERE :**

- **Demande de subvention assainissement au Conseil Départemental**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint expose au Conseil que au vu des résultats de l'inspection télévisée du réseau EU et au regard du schéma directeur d'assainissement il est primordiale de réhabiliter le réseau d'eaux usées avant de réaliser les travaux d'aménagement du carrefour du cimetière et de la rue du Puits Guillet.

Ces travaux permettront de rabaisser la densité d'infiltration et donc d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et la qualité de rejet des eaux traitées. De plus, la disparition des tuyaux par endroit fait craindre des effondrements.

Il présente le plan de financement des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, Carrefour du cimetière et rue du Puits Guillet

Dépenses HT		Recettes	
Trav EU Puits Guillet	49 615.46 €	35% Agence de l'eau	32 440.72 €
Trav EU Carrefour	43 072.30 €	20% Conseil Départemental	18 537.55 €
		Fonds propres	41 709.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 687.76</b>	<b>TOTAL</b>	<b>92 687.76</b>
€		€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **confirme** le lancement des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, Carrefour du cimetière et rue du Puits Guillet ;
- **valide** le plan de financement ci-dessus ;
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental ;

- **rappelle** qu'une dérogation de démarrage anticipé des travaux avait été accordée.

- **Marché Maîtrise d'œuvre travaux VRD**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil que la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie séquence 4 Carrefour du cimetière et séquence 5 rue du Puits Guillet, a été confiée à la Sarl Anjou Maine Coordination 152 avenue Patton à ANGERS. Par délibération en date du 6 décembre 2013, la mission a été acceptée à hauteur de 100% pour la tranche ferme et par délibération en date du 21 février 2014, la mission a été acceptée à hauteur de 45 % pour la tranche conditionnelle.

Il dépose sur le bureau l'avenant n° 1 de la Sarl Anjou Maine Coordination, correspondant au 55 % restant de la mission pour la tranche conditionnelle (visas, DET/OPC et AOR).

Vu que les marchés de travaux ont été acceptés et signés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1er :

ACCEPTTE pour les travaux de voirie séquence 4 Carrefour du cimetière et séquence 5 rue du Puits Guillet, l'avenant N° 1 de la Sarl Anjou Maine Coordination 152 avenue Patton à ANGERS qui s'élève pour la *Rue du Puits Guillet* à : Visas : 261,95 € HT - DET/OPC : 1 496,88 € HT et AOR : 299,38 € HT soit 2 469,85 € TTC tranche conditionnelle.

Article 2 :

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***COLUMBARIUM***

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint expose au Conseil Municipal que le columbarium au cimetière n'est pas réglementé.

Il donne lecture du projet de règlement préparé par la commission communale « Patrimoine bâti et Urbanisme » et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il est nécessaire de réglementer le columbarium du cimetière,

DECIDE de valider le règlement du columbarium tel qu'annexé à la délibération.

- ***ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)***

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal que les dossiers d'Ad'AP doivent être déposés auprès de la préfecture au plus tard le 27 septembre 2015. Il précise que le dossier doit contenir : la présentation de l'établissement, la nature des travaux ou actions à réaliser, la programmation des travaux et l'estimation financière.

Il propose de solliciter deux Sociétés de contrôle, Bureau Véritas et Socotec.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et donne délégation au Maire pour signer le contrat.

- ***TOITURE MAISON LHERMITE***

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, présente au Conseil trois devis concernant la restauration de la toiture. Il précise que la Commission « patrimoine bâti et urbanisme » propose de retenir l'offre de M. DEFAIS Alain couvreur à MARIGNE.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission.

- ***MATERIEL : ACHAT BROYEUR***

Monsieur FOULONNEAU Adjoint au Maire, propose de réaliser l'achat du broyeur d'accotement conformément aux crédits votés au budget.

Le Conseil donne délégation au Maire pour signer le devis.

- **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que M. LORMEAU Emmanuel Adjoint Technique est en arrêt maladie jusqu'au 28 mai. Il expose au Conseil que le plan de cohésion sociale a mis en place de nouveaux contrats aidés et que l'arrêté préfectoral 2015047-0001 en date du 17 février 2015 a modifié les conditions d'éligibilité des demandeurs d'emploi au CUI et CAE.

Vu l'accroissement des tâches qui incombent aux services techniques et pour répondre aux besoins collectifs non satisfaits,

Deux candidats ont été reçus en entretien,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention entre le demandeur d'emploi, Pôle emploi et la commune.

CHARGE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints de signer le contrat de travail de 12 mois devant intervenir à ce sujet.

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI PERSONNEL**

M. RADIGUE Vincent est engagé comme agent technique pour une période de 12 mois à compter du 18 mai, pour une durée hebdomadaire de 20/35<sup>ème</sup>, sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

**INFORMATIONS - DELEGATIONS :**

- **VISITE DU SOUS-PREFET du MARDI 28 AVRIL**

Monsieur le Maire, les Adjoints MM. DESLANDES, FOULONNEAU et Mme FOUCHER ont reçu en Mairie Monsieur MUSSET Sous-Préfet de Segré.

Après présentation de la Commune, différents sujets ont été abordés : les éventuels projets sur la Commune - les Réformes Territoriales,... puis visite des locaux et lieux publics.

- **IL N'Y AURA PAS DE CEREMONIE LE 8 MAI**